

**PROCES-VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES  
POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE GESTION DE MAINE ET LOIRE**

**SCRUTIN DU 19 juin 2026**

**OBJET DU SCRUTIN : Election des représentants des établissements publics - 2026**

Le 19 juin 2026, au Centre de gestion de Maine et Loire, 9 rue du Clon à ANGERS s'est réunie la commission départementale, instituée par l'arrêté du 28 avril 2026 de la Présidente du Centre de Gestion de Maine et Loire, dans les conditions prévues par le décret n° 85-643 du 26 juin 1985.

A 11H30 heures, la Présidente a déclaré le scrutin ouvert.

La commission départementale de recensement et de dépouillement des votes a procédé au recensement des votes par correspondance dans les conditions prévues à l'article 12 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985:

Nombre d'enveloppes exterieures reçues au CDG..... : 50

Ont été mises à part, sans avoir donné lieu à émargement, les enveloppes extérieures suivantes :

	Nombre d'enveloppes
- non acheminées par la poste	0
- parvenues au bureau central de vote après l'heure fixée pour la clôture du scrutin	3
- ne comportant pas la signature de l'électeur et son nom écrit lisiblement	2
- parvenue en plusieurs exemplaires sous la signature d'un même électeur	0
- comprenant plusieurs enveloppes intérieures	0
- autres cas de nullité	1

A 11h50 heures, la Présidente a publiquement déclaré le scrutin clos.

Le bureau de vote a immédiatement procédé au recensement des votes et a constaté :

- nombre d'électeurs inscrits dans le département : 83
- nombre d'enveloppes extérieures valablement reçues au CDG : 44

La liste électorale a été émargée au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe extérieure et l'enveloppe intérieure a été déposée dans l'urne prévue à cet effet, sans être ouverte.

Puis, il a été procédé au dépouillement des votes.

Ont été dénombrés :

- Total des suffrages attribués aux électeurs..... :	1955
- Nombre de suffrages recueillis dans l'urne.....:	1067
- Nombre de suffrages nuls..... :	0
- Nombre de suffrages blancs..... :	0
<b>Nombre de suffrages valablement exprimés.. :</b>	<b>1067</b>
<b>Nombre de suffrages obtenus par la liste unique :</b>	<b>1067</b>

### Attribution des sièges :

Les sièges à pourvoir ont été attribués ainsi qu'il suit :

La commission départementale détermine le quotient électoral en divisant le nombre de suffrages valablement exprimés par le nombre de représentants titulaires des communes à élire au conseil d'administration.


Les représentants au conseil d'administration du centre de gestion sont élus à la proportionnelle.

Chaque liste a droit à autant de sièges de représentants titulaires que le nombre de voix recueillies par elle contient de fois le quotient électoral.

Les sièges de représentants titulaires restant à pourvoir sont attribués suivant la règle de la plus forte moyenne.

### 1. Calcul du quotient électoral :

$$\frac{\text{Nombre de suffrages valablement exprimés}}{\text{Nombre de sièges de titulaires à pourvoir}} \text{ soit } \frac{1067}{3} = 355.67$$

 AIP PR H3 PC  
EG VS

**2. Attribution des sièges au quotient :**

Nombre de voix obtenues	soit	<u>1067</u>	= 3.00	soit	<b>3 sièges</b>
Quotient électoral		355.67			

**Soit 3 sièges attribués**

Bilan attribution des sièges:

**Membres titulaires**

Mme RENAUDON Véronique  
Conseillère municipale de TIERCE  
Conseillère Communautaire de la Cté de Cnes Anjou-Loir et Sarthe

M. GENDRON Sandro  
Conseiller Communautaire de la Cté de Cnes Baugeois-Vallée  
Maire des BOIS-D'ANJOU  
Commune de MORANNES-SUR-SARTHE-DAUMERAY

M. PAVILLON Jean-Paul  
Président du SMBVAR  
Maire des PONTS-DE-CE

**Membres suppléants**

M. BEAUDOIN Jean-Pierre  
Adjoint au maire de JARZE-VILLAGES  
Conseiller Communautaire de la Cté de Cnes Anjou-Loir et Sarthe

M. BLOUIN Dean  
Vice-Président de la Cté de Cnes Baugeois-Vallée  
Maire délégué de BRION

M. BERLAND Yves  
Vice-Président de la Cté de Cnes LOIRE-LAYON-AUBANCE  
Maire de CHAUDEFONDS-SUR-LAYON  
Commune de MORANNES-SUR-SARTHE-DAUMERAY

Observations et réclamations :

.....  
.....  
Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 19 juin 2026 est signé, après lecture, par les membres du bureau de vote.

La Présidente,

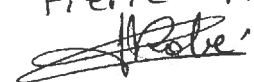
Les représentants de la commission départementale de recensement et de dépouillement des votes

**Nom, Prénom, Qualité**

MARQUET ELISABETH



**Nom, Prénom, Qualité**

ROBE' Pierre Maire  


Beaudoin Jean-Pierre Adjoint

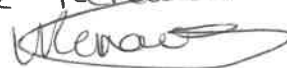
Elodie GILSON



ANTOINE JP



Véronique Renaud



CHALOPIN Philippe

Urosia Dard

